

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4^e jour du mois de mars de l'an 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 396, Monseigneur-L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jocelyn Dion, maire
M. Ghislain Drouin, conseiller
M. Donald Grimard, conseiller
M. Fernand Bourget, conseiller
M. Yvan Dallaire, conseiller
Mme Lise Champoux, conseillère
M. Richard Dubé, conseiller

Absence :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue. Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-03-040

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point 13 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 4 février 2019

2 Période de questions

3 Administration générale et financement

- 3.1 Adoption des comptes à payer du 26 janvier au 22 février 2019
- 3.2 Congrès 2019 de l'ADMQ pour la directrice générale
- 3.3 Revenu borne électrique
- 3.4 Ristourne Infotech - Rôle en ligne
- 3.5 Ristourne MMQ

4 Législation

5 Sécurité publique

- 5.1 Dépôt des rapports incendie

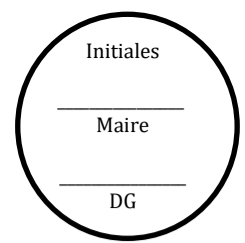
6 Transport - Voirie

- 6.1 Achat de pneus pour la rétrocaveuse
- 6.2 Demande au ministère des Transports pour la réfection de la route 255 faisant suite au déménagement des maisons en 1985

7 Hygiène du milieu et Environnement

8 Aménagement, urbanisme et développement

- 8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis
- 8.2 Congrès de la COMBEQ pour l'inspectrice en bâtiment
- 8.3 CPTAQ - Soutien au projet de ferme avicole Matricule 0969-84-0035
- 8.4 Usage conditionnel annuel pour une cantine mobile



9 Loisirs et culture

- 9.1 Affichage de poste – Animateurs de camp de jour
- 9.2 Affichage de poste – Assistants-sauveteurs
- 9.3 Affichage de poste - Second sauveteur
- 9.4 Affichage de poste – Premier sauveteur
- 9.5 Défi handicap des Sources – Délégation du service aux enfants handicapés pour l’été 2019
- 9.6 Officialisation du local 2019 loué au comité des loisirs de Wotton

10 Rapport des comités et événements à venir

11 Affaires nouvelles et suivis

- 11.1 Inauguration du nouveau nom de la salle municipale – Commande du lettrage

12 Informations générales et correspondance diverse

- 12.1 Demande à Hydro-Québec pour installation d’oriflammes dans le village.
- 12.2 Journal l’Étincelle – Semaine de l’action bénévole – hommage posthume à M. Landry
- 12.3 Balade des clochers 2019 – Demande de commandite de 500\$

13 Période de questions

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 4 février 2019

Résolution 2019-03-041

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Cette période de questions est d’une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Jacques Jolin	Souhaiterait que la Municipalité retire la neige qui a été poussée tout près des murs du bâtiment situé au coin des rues Saint-Jean et Gosselin pour ne pas risquer d’abimer le revêtement extérieur.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes à payer du 26 janvier au 22 février 2019

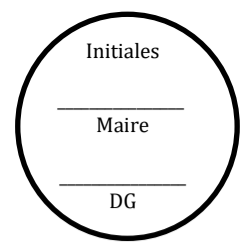
Résolution 2019-03-042

Il est proposé par Richard Dubé

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes inscrits entre le 26 janvier et le 22 février 2019, selon la liste remise aux membres du conseil, pour un montant de **45 154.84\$**.



ADOPTÉE

3.2 Congrès 2019 de l'ADMQ pour la directrice générale

Résolution 2019-03-043

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Québec, au coût de 589 \$, taxes en sus.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit aussi autorisée à réserver son hébergement, et ce, aux frais de la Municipalité.

QUE les frais de repas et de déplacement soient remboursés par la Municipalité, s'ils ne sont pas inclus au forfait.

ADOPTÉE

3.3 Revenu - Borne électrique

M. Dion donne les informations liées au montant reçu pour les mois de juillet, août et septembre 2019 soit 155,53\$.

3.4 Ristourne Infotech – Rôle en ligne

Mme Brousseau donne les informations relatives au montant reçu pour les 6 derniers mois de l'année soit 803,60\$.

3.5 Ristourne MMQ

M. Dion donne les informations concernant le montant reçu pour l'année 2019 soit 2763\$.

4 LÉGISLATION

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt des rapports incendie

Les rapports incendie de février n'ayant pas été entièrement reçus, le dépôt de février se fera à la séance d'avril.

6 TRANSPORT – VOIRIE

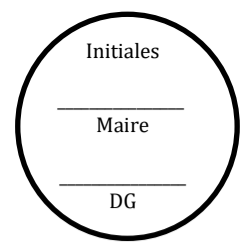
6.1 Achat de pneus pour la rétrocaveuse

Résolution 2019-03-044

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



QUE le conseil autorise le chef de voirie à confirmer les prix pour le modèle de pneus présenté aux membres du conseil lors de la séance de travail du 25 février dernier.

QUE le chef de voirie soit autorisé à faire l'achat de 4 pneus.

QUE si le prix d'un fournisseur de Wotton est de quelques dollars supérieur à un fournisseur extérieur, que le chef de voirie soit autorisé à passer la commande chez un marchand local.

ADOPTÉE

6.2 Demande au ministère des Transports pour la réfection de la route 255 faisant suite au déménagement des maisons en 1985

Résolution 2019-03-045

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports avait commencé un projet routier au milieu des années mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) sur la route 255 dans le secteur de Wotton ;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, les terrains avaient été expropriés, la ligne électrique et les fils de BELL Canada avaient été déplacés ;

CONSIDÉRANT QUE les maisons ont aussi été déménagées ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la route et le pont ont été refaits il y a des années, en première partie de ce projet d'élargissement de la chaussée de la route 255 à Wotton ;

CONSIDÉRANT QU'il reste une section de route à refaire depuis 1985 et que cette section est déformée, très abîmée et en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la fondation est à refaire, que l'écoulement des eaux est impossible puisque les fossés sont inexistants, qu'une très grande quantité d'eau s'accumule sur la chaussée, créant des amas de glace en hiver et des mares propices à l'aquaplanage en été et que l'asphalte est abîmé au point où il n'est plus possible de le réparer ;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Ghislain Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil demande au Ministère des Transports de mettre la réfection de la route 255, du village au pont, en direction d'Asbestos, sur la liste des travaux prioritaires de réfection de routes.

QUE le conseil demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'envoyer cette résolution aux municipalités et au bureaux de la MRC des Sources et, au député provincial, M. André Bachand ainsi qu'au bureau de la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports.

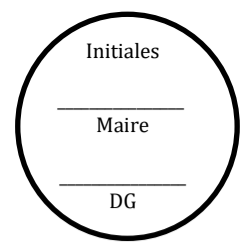
ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis

Un rapport des permis et certificats émis est déposé, représentant 0 permis pour une valeur totale des travaux de 0\$ pour février 2019.



8.2 Congrès de la COMBEQ pour l'inspectrice en bâtiment

Résolution 2019-02-046

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent que l'inspectrice en bâtiment et en environnement participe à l'édition du 2 au 4 mai 2019 du congrès de la COMBEQ pour les informations et activités de perfectionnement qui y sont offertes ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'inscription de l'inspectrice en bâtiment et en environnement au congrès de la COMBEQ, ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

8.3 CPTAQ – Soutien au projet de ferme avicole – Matricule 0969-84-0035

Résolution 2019-02-047

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la LPTAA, une personne peut, sans l'autorisation de la commission aliéner une partie résiduelle d'un lot si elle ne se conserve pas un droit d'aliénation sur une autre partie résiduelle du même lot qui est contigu ou qui serait par ailleurs contigu si elle n'était séparée de la première partie résiduelle par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou la superficie d'un lot sur laquelle porte un droit reconnu en vertu du chapitre VII.

CONSIDÉRANT QUE les lots sont contigus et que le requérant souhaite aliéner une partie de son terrain et garder une partie résiduelle, il doit obtenir au préalable une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole de procéder au lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 13a-p, 14a-p, 15,16-p, 17-p, 18-p et 19 du Rang 15 sont contigus au lot 1-p Rang 9 situé au 50 chemin Fredette à Saint-Adrien et appartenant à Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe et actuellement loué à la ferme Marjo pour la culture fourragère, le requérant souhaite soumettre 2 demandes à la CPTAQ soit une pour chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ACFW désire vendre une partie de lot à Mme Gauthier-Patoine parce que l'utilisation actuellement faite du lot est agricole et non sylvicole et que le projet de Mme Gauthier-Patoine est d'implanter un élevage de poules pondeuses et de continuer la culture fourragère ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition servirait de tremplin à Mme Gauthier-Patoine pour s'établir en agriculture et pour éventuellement devenir sociétaire de Ferme Marjo ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Adrien et Wotton souhaitent voir ce lot retrouver son plein potentiel agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Mme Gauthier-Patoine est bien monté et viable ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches et le projet de Mme Gauthier-Patoine ne contreviennent pas au règlement de zonage ;

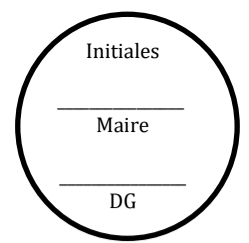
Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil appui Mme Gauthier quant à sa demande faite à la CPTAQ.

ADOPTÉE



8.4 Usage conditionnel annuel pour une cantine mobile

Résolution 2019-02-048

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été étudiée en comité consultatif d'urbanisme pour l'autorisation d'une cantine mobile sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande comportait plusieurs conditions dont :

- L'autorisation d'une présence sur le terrain de l'église, du 14 avril au 14 septembre 2019 ;
- L'obligation de respecter l'environnement et de voir à vidanger l'installation selon les lois ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'usage conditionnel pour l'année 2019 aux conditions citées dans la demande d'origine.

QUE le propriétaire soit avisé que si la Municipalité devait recevoir un grand nombre de plaintes ou si les conditions ne se voyaient pas respectées, la présente autorisation pourra être révoquée à tout moment au cours de l'année 2019.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Affichage de poste – animateurs de camp de jour

Résolution 2019-03-049

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher trois postes d'animateurs de camp de jour ainsi qu'un poste de responsable animateur de camp de jour.

ADOPTÉE

9.2 Affichage de poste – Assistants-sauveteurs

Résolution 2019-03-050

CONSIDÉRANT QUE les postes d'assistants-sauveteurs sont présentement comblés et que la directrice attend la confirmation du retour des employés en poste ;

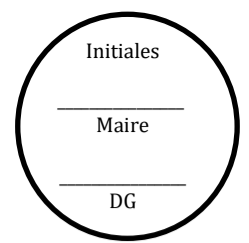
Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à afficher les postes d'assistants-sauveteurs à l'interne et de procéder à l'affichage public 7 jours plus tard, si les employés actuels ne souhaitent pas revenir travailler à l'été 2019.

ADOPTÉE



9.3 Affichage de poste -Second sauveteur

Résolution 2019-03-051

CONSIDÉRANT QUE le poste de second sauveteur revient à M. Eric Dolbec-Côté.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a communiqué avec lui pour savoir s'il souhaitait reprendre le poste cet été et ait en attente d'une réponse.

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à afficher publiquement le poste de second sauveteur si M. Dolbec-Côté ne souhaite pas le reprendre pour l'été 2019.

ADOPTÉE

9.4 Affichage de poste -Premier sauveteur

La directrice générale informe les citoyens présents que Madame Patricia Bourque reprendra le poste de premier sauveteur, encore cet été.

9.5 Défi handicap des Sources – Délégation du service aux enfants handicapés pour l'été 2019

Résolution 2019-03-052

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil délègue sa compétence de service aux enfants handicapés à l'organisme Défi handicap des Sources pour l'été 2019.

ADOPTÉE

9.6 Officialisation du local 2019 loué au comité des loisirs de Wotton

Résolution 2019-03-053

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

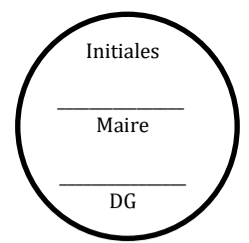
QUE le conseil modifie la location de locaux pour le comité des loisirs de Wotton et autorise le comité des loisirs à utiliser un local dans le centre multifonctionnel à partir de maintenant.

QUE le conseil demande au comité des loisirs de faire le ménage du local du centre communautaire dans le prochain mois afin de le libérer pour le 31 mars 2019.

ADOPTÉE

10 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les membres du conseil donnent rapport pour les comités suivants :



- Régie des hameaux
- Comité consultatif d'urbanisme

11 AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

11.1 Inauguration du nouveau nom de la salle municipale – Commande du lettrage

Résolution 2019-03-054

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite rendre hommage à M. Maurice Landry ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a choisi de renommer la salle municipale en l'honneur de M. Landry ;

CONSIDÉRANT QUE le premier anniversaire du décès de M. Landry sera le 2 avril prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le Club optimiste et des citoyens de Wotton s'impliquent pour organiser un brunch le 7 avril prochain et faire confectionner une plaque commémorative qui accompagnera le vélo, emblème de M. Landry, qui sera accroché sur la façade de la salle municipale ;

CONSIDÉRANT QUE des prix pour du lettrage ont été demandés :

- Lettres de 20cm 733\$ + taxes, installation comprise
- Lettres de 30 cm 953\$ + taxes, installation comprise

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité commande le lettrage pour le nouveau nom de la salle municipale, selon le format de lettres de 30 cm à un montant de 953\$ + taxes.

QUE l'installation du lettrage, de l'adresse civique et du vélo soit confirmée et complétée pour le 5 avril 2019.

QUE la Municipalité de Wotton participe à l'inauguration du 7 avril prochain avec l'achat d'un mousseux pour le coquetel.

ADOPTÉE

12 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCES DIVERSES

12.1 Demande à Hydro-Québec pour l'installation d'oriflammes dans le village

Résolution 2019-03-055

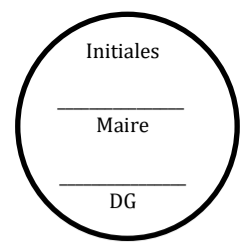
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite analyser la possibilité d'installer des oriflammes dans le village, sur certains poteaux d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QU' afin de pouvoir procéder à une commande et à l'installation, il faut préalablement obtenir l'autorisation d'Hydro-Québec et du ministère des Transports ;

Il est proposé par Richard Dubé

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations auprès d'Hydro-Québec et du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'oriflammes dans le village.

ADOPTÉE

12.2 Journal l'Étincelle – Semaine de l'Action bénévole – Hommage posthume à M. Landry

Résolution 2019-03-056

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à l'inauguration du nouveau nom de la salle municipale en l'honneur de M. Maurice Landry, le 7 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE la semaine de l'action bénévole se tiendra du 1^{er} au 7 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier anniversaire de décès de M. Landry sera le 2 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Landry était connu de tous par son implication particulière aux diverses activités qui avaient lieu sur le territoire de Wotton ;

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité rende un hommage posthume à M. Landry en participant à la publication de la semaine de l'action bénévole du journal l'Actualité l'Étincelle avec un texte d'un cinquième de page pour 195\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

12.3 Balade des clochers 2019 – demande de commandite de 500\$

Résolution 2019-03-057

CONSIDÉRANT QUE l'église Saint-Hippolyte de Wotton est une des 7 églises sélectionnées pour l'activité de Balade des clochers 2019 de l'archidiocèse de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité amènera des touristes dans la région durant la fin de semaine des 19 et 20 octobre prochains ;

CONSIDÉRANT QUE le diocèse de Sherbrooke fera faire une vidéo web représentant l'église Saint-Hippolyte et son environnement et que la Municipalité et l'Église pourront ensuite la réutiliser ;

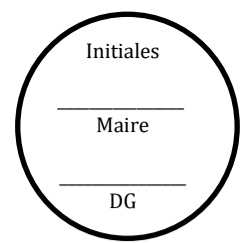
Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité participe à la hauteur de 500\$ à l'édition 2019 de la Balade des clochers.

ADOPTÉE



13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions à tour de rôle.
Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Jacques Lavoie	Questionne au sujet du projet avicole
M. Réналd Leroux	Demande si le contrat avec M. Legault pour souffler la neige a été adopté pour 2019
M. Richard Chouinard	S'informe sur le taux d'escompte pour le paiement complet du compte de taxes municipales 2019 et de l'endroit où est inscrit le total sur le document reçu
M. Jacques Jolin	Suivi sur une demande antérieure pour faire installer un panneau d'arrêt lumineux au coin des rues Saint-Jean et Gosselin pour ajouter un visuel attrayant
M. Jacques Lavoie	Discute des répercussions possibles de l'installation d'oriflammes aux couleurs distrayantes sur la circulation et la sécurité piétonnière
M. Jacques Jolin	Remercie les membres du conseil pour avoir déplacé la seconde période de questions Félicite les employés pour l'entretien des chemins dans les dernières semaines

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-03-058

*Il est proposé par Fernand Bourget
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée à 19h58.

ADOPTÉE

M. Jocelyn Dion
Maire

Mme Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière